



Bulletin d'adhésion



Réservé à la Marandollaise	Base <input type="checkbox"/>
	CM <input type="checkbox"/>
	Attestation <input type="checkbox"/>
	FFRP <input type="checkbox"/>

RANDO, RANDO DOUCE, MARCHÉ NORDIQUE ET MARCHÉ NORDIQUE ZEN – Association FFRP N°09639 – comité 94	
NOM :	Prénom :
Né(e) le :	E-Mail :
Tél :	Port :
Adresse :	
Code postal :	Ville :

SAISON 2019/2020		
Adhésion Association Marandollaise	Marollais et Non Marollais	10,00€
La cotisation pour une première activité est de 20€. Pour les activités suivantes rajouter 10€ par activité. Cocher les cases des activités auxquelles vous souhaitez participer	<input type="checkbox"/> Randonnée classique <input type="checkbox"/> Rando douce <input type="checkbox"/> Marche nordique <input type="checkbox"/> Marche nordique ZEN	
Licence avec assurance RC/accidents corporels – IRA		27,00
Licence avec assurance multi-loisirs et RC-IMPN		37,00
Licence familiale avec RC/ accidents corporels – FRA		53,80
L'abonnement au magazine « PASSION RANDO » est de 8 € par an. La Marandollaise prend en charge 4€ par foyer.		Abonn. à 4,00 <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Total :		
Date de l'adhésion :	Chèque <input type="checkbox"/>	Espèces <input type="checkbox"/>

**(*) L'adhérent s'engage à suivre le rythme de chacune des activités à laquelle il participe.
L'abandon d'une activité ne donne pas droit à remboursement.**

J'ai bien noté que si je m'inscris à la rando douce, je dois fournir un certificat médical délivré par un médecin certifiant mon aptitude à la pratique de cette activité.

Pour les autres activités, voir page 2.

Signature de l'adhérent (ou de son représentant), qui reconnaît avoir pris connaissance de la page 2 du présent bulletin, précédée de la mention « lu et approuvé »

MES OBLIGATIONS :

- Je m'engage à être convenablement équipé(e) pour les activités auxquelles je participerai.
- J'ai noté que la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.
- J'ai noté que, outre cette garantie qui me sera acquise, je suis assuré(e) par l'intermédiaire de ma licence sportive délivrée par la Fédération Française de Randonnée
- j'autorise expressément les responsables de l'association à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles enregistrées lors des randonnées et manifestations organisées par la Marandollaise et sur lesquelles j'apparais.

La loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, dans ses articles 37 et 38, définit les obligations en matière d'assurance auxquelles sont soumis les groupements sportifs pour l'exercice de leurs activités :

1. Obligation de souscrire une assurance de responsabilité civile couvrant la responsabilité de l'association, celle de ses préposés ainsi que celle des pratiquants sportifs ;
2. Obligation d'informer ses adhérents sur leur intérêt de souscrire un contrat d'assurance personnel ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires couvrant les dommages corporels ;
3. Obligation de mettre à la disposition de ses adhérents des formules leur permettant de choisir la garantie la mieux adaptée à leurs besoins.

CONTRAT D'ASSURANCE PERSONNEL

Les obligations visées en 2 et 3 ne concernent pas les adhérents à la section «randonnée pédestre» qui sont obligatoirement assurés par l'intermédiaire de leur licence sportive délivrée par la Fédération Française de Randonnée

CERTIFICAT MEDICAL, NOUVELLES DISPOSITIONS LEGALES

De nouvelles dispositions ont été édictées par le gouvernement, aux termes desquelles vous devez fournir un certificat médical dans les cas suivants :

- si vous pratiquez la rando douce (nouvelle adhésion ou renouvellement)
- si vous vous inscrivez pour la première fois à la Marandollaise, quels que soient votre âge et l'activité choisie
- si vous avez plus de 70 ans, quelle que soit l'activité choisie (nouvelle adhésion ou renouvellement)
- si votre précédent certificat médical a plus de 3 ans

Dans les autres cas (si vous renouvez votre licence ET si vous n'avez pas 70 ans ET si votre activité n'est pas la rando douce ET si votre dernier certificat médical a moins de 3 ans) vous devez remplir le questionnaire de santé fourni par la Marandollaise (et disponible sur le site). Si vous répondez NON à toutes les questions, remplissez et signez l'attestation fournie par la Marandollaise (et disponible sur le site). Cette attestation vous permettra de renouveler votre licence.

Si vous avez répondu OUI à au moins une question, vous devrez fournir un nouveau certificat médical.

Dans tous les cas, ne remettez pas votre questionnaire de santé à la Marandollaise.

Seule l'attestation doit lui être remise.

